

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 13 mars 2026

LA CSL SE RETIRE DU HAUT COMITÉ POUR L'ATTRACTION, LA RÉTENTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

La Chambre des salariés (CSL) a décidé de se retirer du Haut comité pour l'attraction, la rétention et le développement des talents.

Si la CSL partage l'objectif de renforcer l'attractivité du Luxembourg pour les salariés, elle estime que certaines orientations prises dans le cadre des travaux du Haut comité ne permettent plus de garantir une concertation institutionnelle équilibrée.

La CSL avait notamment exprimé ses réserves concernant l'implantation du « Talent Desk » au sein de la House of Entrepreneurship, sous la responsabilité de la Chambre de commerce, tout en proposant un cadre institutionnel neutre. Pour la CSL, confier la gestion d'un guichet destiné majoritairement à des salariés du secteur privé à des organisations patronales soulève un risque de conflit d'intérêts, en particulier lorsqu'il s'agit de fournir des informations en matière de droit du travail et de sécurité sociale.

La CSL regrette également de ne pas avoir été associée au processus de décision ayant conduit à ce choix.

Par ailleurs, la CSL estime que les travaux du Haut comité accordent une place trop importante aux incitations fiscales pour certaines catégories d'impatriés, alors que d'autres facteurs essentiels pour l'attractivité du Luxembourg devraient être davantage pris en compte, notamment les conditions de travail et la situation des salariés frontaliers.

Le marché du travail luxembourgeois repose largement sur la contribution des travailleurs frontaliers. Dans ce contexte, la CSL s'inquiète d'un traitement fiscal différencié entre travailleurs frontaliers et salariés impatriés, alors que le Luxembourg a besoin de ces deux catégories de travailleurs.

La CSL réaffirme néanmoins sa volonté de contribuer à une politique d'attractivité du Luxembourg qui soit équilibrée et durable.